



Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

OFFRIR UNE SOLUTION LOCALE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS INERTES ET INITIER LA PRÉVENTION À LA SOURCE

<p>Contexte et constat</p>	<p>La commune des Allues, comme le reste du territoire de Val Vanoise, connaît une importante activité de construction. Ces différents chantiers génèrent des grosses quantités de déblais (déchets inertes), qui posent différents problèmes environnementaux, liés notamment à l’identification de sites de stockage et au transport de ces déchets. Ce point ressort de manière répétée dans le cadre de la concertation citoyenne menée aux Allues.</p> <p>D’un point de vue réglementaire, il revient aux producteurs des déchets (promoteur, entreprise de BTP) de se préoccuper du devenir de leurs déchets. Toutefois, en l’absence d’initiatives privées, Val Vanoise et la commune proposent de travailler sur des solutions.</p>		
<p>Description</p>	<p>En 2022, la stratégie générale de gestion se limite à du stockage, avec ponctuellement des réutilisations en local, notamment sur le domaine skiable. Tout l’enjeu est de développer le volet prévention et valorisation, tout en conservant des solutions de proximité, afin de maîtriser le bilan carbone de la gestion des déchets inertes issus des chantiers du BTP, de limiter l’usage du foncier pour le stockage définitif de déchets, de limiter l’extraction de matériaux dans le milieu naturel et de répondre à une demande sociétale. Pour limiter les impacts de la gestion de ces déchets inertes, il est proposé d’agir selon 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agir sur la prévention à la source en évaluant la possibilité d’intégrer dans les documents d’urbanisme des clauses de limitation des terrassements (Commune dans le cadre de la révision du PLU - action 4.1.1), - engager un travail collaboratif avec les promoteurs pour optimiser la gestion des déchets inertes et limiter les impacts environnementaux des chantiers, - trier et valoriser au maximum les déchets de chantier pour limiter les quantités à enfouir, le transport de déchets et l’extraction de matériaux en carrière : intégrer dans la mesure du possible des clauses sur le tri et la réutilisation locale dans les marchés publics (CCVV, commune); mettre en oeuvre du criblage sur les chantiers (commune) ou sur les ISDI. Il s’agit de passer d’une logique de tout stockage à une logique de tri et de stockage des déchets ultimes uniquement. Voir action 1.3.1. - organiser une solution de proximité pour limiter les transports (CCVV, sous réserve de la révision de ses statuts). <p>Description des jalons et étapes de l’action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision des statuts de la CCVV au sujet de la gestion des déchets de chantier (fin 2022), - Engagement révision PLU (2024), - Intégration de clauses spécifiques au tri et à la revalorisation dans les marchés de travaux (2023-2025), - Identification et acquisition du foncier nécessaire pour la mise en place d’une nouvelle ISDI (2023-2025, sous réserve révision statuts CCVV). 		
<p>Pilote</p>	<p>Communauté de communes Val Vanoise Commune des Allues</p>		<p>Partenaires</p> <p>Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise Syndicat du BTP</p>



Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X
Moyens financiers	Montant Global : 200 000 € HT (études et acquisition foncière pour ouverture d'une ISDI) - Ordre de grandeur à préciser			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	/	50 000 € (études)	/	sous réserve 150 000 € (foncier)
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
		Communauté de communes Val Vanoise	A préciser, besoin de déployer un mode de financement du service sur le principe producteur / payeur	
Moyens humains	Moyens internes CCVV + Prestations de service			
Risques identifiés	Compétence CCVV sur le sujet des déchets inertes Difficulté de mobiliser du foncier et lourdeur des procédures d'autorisation. Difficulté d'agir sur les règles d'urbanisme			
Actions liées	Action 1.3.1 - Mettre en place une politique communale d'achat durable Action 4.1.1 - Engager la révision générale du PLU en prenant en compte les enjeux de développement durable			

Bénéfices attendus				
	Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)			
	Création d'une nouvelle ISDI			
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
		Existence d'une ISDI autorisée sur le territoire	Existence d'une ISDI autorisée Mise en place effective du tri (ISDI /chantiers)	Existence d'une ISDI autorisée Mise en place effective du tri (ISDI / chantiers) Règles d'urbanisme limitant les terrassements
Indicateurs de résultat	Existence de règles d'urbanisme limitant les terrassements : O/N Mise en place effective du tri des déchets inertes sur les ISDI (Champagny et Planay) sur la base des registres de suivi : O/N Mise en place effective du tri des déchets inertes sur les chantiers communaux : O/N Mise en place effective du tri des déchets inertes sur les chantiers CCVV : O/N Existence d'une ISDI autorisée sur le territoire : O/N			
	Info / Focus carbone	/		